

Les **MAUX** de la Sécu ^{n°7}



Depuis quelques années, et plus encore depuis les derniers pics d'inflation, une petite musique tourne en boucle. Entonnée par toute la droite, de son centre prétendument raisonnable jusqu'à son extrémité la plus décomplexée, cette petite musique nous explique qu'augmenter les salaires serait finalement d'une simplicité enfantine : il suffirait de rapprocher le salaire net du salaire brut. Autrement dit, supprimer nos cotisations sociales.



L'ARGUMENTAIRE, LUI AUSSI, EST D'UNE GRANDE FINESSE...

Il y aurait trop de « taxes », ne pas travailler rapporterait davantage que travailler, et ceux qui travaillent seraient condamnés à entretenir une armée de profiteurs confortablement installés dans l'oisiveté pour « dépenser de l'argent volé au travailleur de la France qui se lève tôt...

Et les patrons, les actionnaires, les rentiers, qui eux, s'enrichissent réellement sur la France qui se lève tôt ?

Il suffit de comparer les grandes fortunes, aux augmentations de nos salaires.



LA SOLUTION SERAIT DONC ÉVIDENTE :

Supprimer les « cotisations sociales » pour augmenter miraculeusement les fiches de paie, puis couper les vivres à celles et ceux qui auraient l'indécence de ne pas travailler et de « profiter » de l'argent prélevé sur les autres. Simple, efficace et surtout très pratique lorsqu'on préfère désigner une armée des coupables fictifs plutôt que parler de réappropriation des richesses.

Notons au passage que les adversaires de ces prétendues « taxes sur les salaires » prennent grand soin de ne jamais les appeler par leur véritable nom : **« les cotisations sociales »**.

Un détail de vocabulaire, sans doute. **Mais c'est précisément de ce détail, et de tout ce qu'il permet de dissimuler, que nous parlerons dans ce nouveau numéro des Maux de la Sécu.**

SALAIRE BRUT, SALAIRE NET ET COTISATIONS SOCIALES, VOYONS ENSEMBLE DE QUOI NOUS PARLONS.



Dans les comptes des entreprises, il existe une rubrique « salaire » (masse salariale), rubrique qui correspond à notre salaire net, nos différents primes et la totalité des cotisations sociales. Donc le salaire c'est bien le net plus toutes les cotisations sociales. D'ailleurs l'article 34 de l'ordonnance du 4 octobre 1945 précise bien les choses :

"Les cotisations des assurances sociales, des allocations familiales et des accidents du travail sont assises sur l'ensemble des rémunérations ou gains perçus par les bénéficiaires de chacune de ces législations."

---> C'est le salaire qu'on appelle salaire socialisé.



SALAIRE BRUT

Salaire avant déduction des cotisations sociales.

Il correspond à la valeur économique, plus ou moins justement reconnue, de notre travail.



SALAIRE NET

Somme effectivement versée après déduction des cotisations salariales. Elle est censée

permettre de couvrir les dépenses nécessaires à une vie décente : logement, énergie, alimentation, transports, loisirs, etc.



Prélèvements obligatoires destinés à financer la protection sociale. Elles constituent la part socialisée du salaire : **chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins.**

Donc, certaines personnes recevront davantage qu'elles n'auront cotisé, tandis que d'autres recevront moins, parce qu'elles ne sont pas au chômage, pas malades etc. C'est précisément le principe de la solidarité.

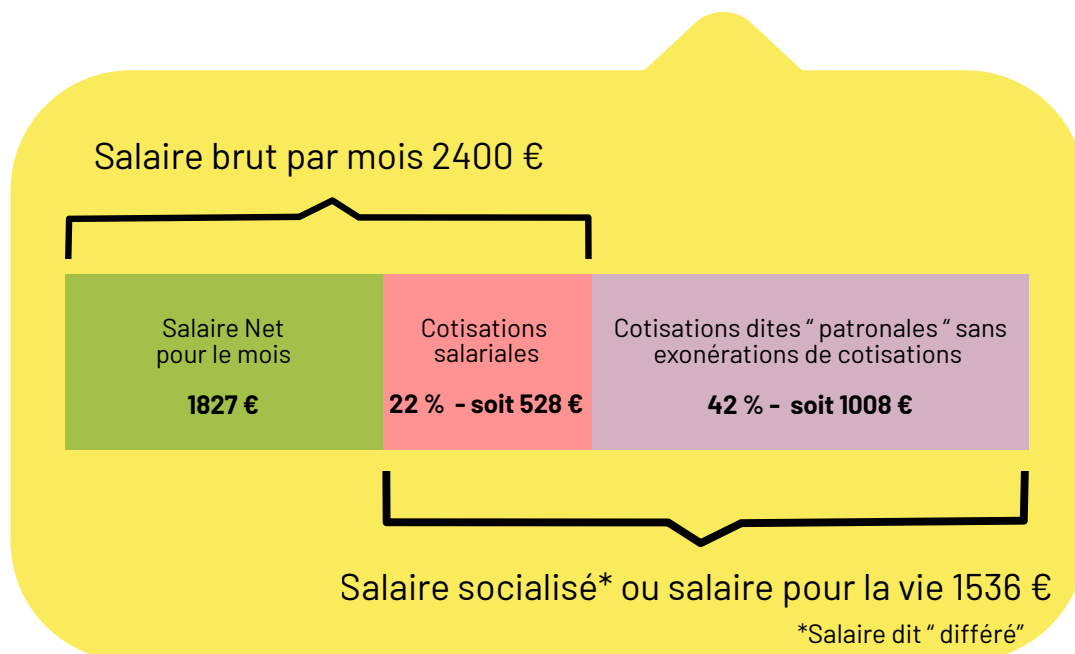
En France, les cotisations sociales représentent environ 42 % du salaire pour la part dite patronale et 22 % du brut (part dite salariale).

Ces cotisations ne sont pas de simples « taxes » : elles constituent une part socialisée ou différée de la rémunération du travail.

VOICI un schéma explicatif



Le salaire total, paiement de la force de travail : 3408 €



UN SALAIRE SOCIALISÉ

Dire que les cotisations sociales sont un « prélèvement sur salaire » revient à laisser entendre qu'il s'agit d'un argent qui nous appartenait, et qu'on nous confisque.

C'est exactement le même vocabulaire que celui employé pour l'impôt : **on «prélève », on « ponctionne », on «taxe » quelque chose qui, sans cette intervention, serait resté dans notre poche.**

**OR, LA COTISATION SOCIALE N'A
JAMAIS FONCTIONNÉ AINSI.**

ELLE N'EST PAS

une taxe

C'est une part du salaire qui est directement socialisée, c'est-à-dire mutualisée entre tous les travailleurs, et qui nous est reversée en cas de nécessité, pour garantir à chacun une protection universelle contre les aléas de la vie : **maladie, vieillesse, chômage, charges familiales.**



ELLE N'EST PAS

un impôt



**CE N'EST PAS DE L'ARGENT QUI SORT DE NOTRE SALAIRE : C'EST UNE PARTIE
DE NOTRE SALAIRE QUI EST SIMPLEMENT VERSÉE SOUS UNE AUTRE FORME,
DIFFÉRÉE DANS LE TEMPS ET MUTUALISÉE ENTRE TOUS LES COTISANTS.**

LES COTISATIONS SOCIALES PERMETTENT DE MUTUALISER LES RISQUES ENTRE TOUS LES SALARIÉS, QU'ILS SOIENT EN ACTIVITÉ OU NON.

ELLES FINANCENT :



La santé

(Remboursement des soins en général, consultation, ordonnance, hospitalisation...)



La famille

(Allocations familiales, crèches...)



Le chômage

(Indemnités pour les demandeurs d'emploi)

MOINS OU PLUS DE COTISATIONS SOCIALES NOUS RENDRAIT-IL PLUS « RICHES » ?

Dire que rapprocher le salaire net du salaire brut ne changerait rien au montant final versé sur votre compte en banque, c'est nier l'évidence : oui, mécaniquement, si l'on supprime des cotisations, le montant net augmente. Personne ne le conteste...

Mais quelles conséquences ?



QUI COMPENSERA ALORS LE BUDGET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE, LE NON PAIEMENT DE CES COTISATIONS ?

L'ÉTAT ?

La politique financière de l'Etat, n'est pas brillante : une dette globale de 3 553 milliards d'euros dont 150 pour 2025, alors qu'il fait un cadeau de 211 milliards € aux entreprises. Le budget de la Sécurité sociale s'élève à 620 milliards € pour 2026 dont 100 milliards € de cotisations dites salariales.

S'il fallait compenser à 100 %, pour l'instant il ne compense que à 50 % les 90 milliards € d'exonérations des cotisations dites patronales, il lui faudrait verser 145 milliards € soit l'équivalent de l'endettement de 2025.

On va à la banqueroute.



L'IMPÔT ?

La part des impôts (TVA 160 milliards €, CSG 120 milliards €, CRDS 20 milliards €) dans le budget de la Sécu est de 200 milliards. Il faudrait en ajouter 100, payés essentiellement par les salariés.

LES MUTUELLES ?

À prestations égales, il nous faudrait payer 16 à 17 % de plus que pour la Sécu, les frais de gestion des mutuelles allant de 17 % à 20 % contre 3 % pour la Sécu.

Donc financièrement parlant nous serons perdants dans tous les cas de figure.

Cette proposition alléchante est une arnaque. En fait il faut avoir en tête l'appétit des banques et assurances : un budget de 600 milliards d'euros qui leur passe sous le nez !!!

Et cela du fait du mode de gestion de la Sécu sociale : **nos cotisations vont à l'URSSAF qui les versent aux caisses, qui les versent aux ayants droit.**

Quand nous cotisons, c'est vrai que nous n'achetons pas un bien de consommation immédiat. Nous « achetons » une protection contre l'incertitude.

Nous ne savons pas aujourd'hui si nous tomberons gravement malade dans dix ans, si nous aurons un enfant handicapé, si nous vivrons jusqu'à 95 ans en ayant besoin d'une pension pendant 35, ou 40 années.



Actuellement,

Nous vivons sans nous poser ces questions, parce que la Sécu est là avec ses cotisations qui vont répondre à ces questions pour nous. En quelques sorte la cotisation sociale, c'est l'assurance des jours heureux.



Rapprocher le Net du Brut, et faire croire que nous serions plus riches n'est pas une fausse idée, c'est une tromperie calculée, une volonté de manipulation de et des masses.

Les effets économiques d'un rapprochement du net et du brut entraîneraient une forte baisse voire une disparition de vos prestations sociales, et augmenterait la pauvreté.

LE MÉCANISME EST SIMPLE, LES COTISATIONS SOCIALES FINANCENT L'ESSENTIEL DES PRESTATIONS SOCIALES :

✓ RETRAITE ✓ SANTÉ ✓ CHÔMÂGE ✓ FAMILLE

Les réduire sans compensation cela conduirait à baisser les pensions de retraite, augmenter l'âge de départ à la retraite, réduire les indemnités chômage, diminuer les remboursements maladie, supprimer des allocations familiales...

Selon la DREES en 2020 dans son rapport « La protection sociale en France et en Europe », une baisse de 1 point de cotisations sans compensation augmenterait la pauvreté de 0,5 point chez les retraités, et les travailleurs précaires. La protection sociale réduit la pauvreté de 8 points.*

**Source : [DREES, La protection sociale en France et en Europe (2020)]*

AUGMENTATION DU RESTE À CHARGE

pour les ménages



Si les cotisations sociales diminuent, les remboursements de soins finiront eux aussi par baisser, et nous en constatons déjà les effets.

En 2023, 15 % des Français ont renoncé à se faire soigner pour des raisons financières, selon la DREES*. Pour les familles modestes, se soigner peut alors devenir un choix impossible entre régler des frais médicaux et payer les factures courantes. Cette dégradation n'est pas nouvelle : en 2015, par exemple, la Sécurité sociale a réduit le taux de remboursement des lunettes, passé de 60 % à 50 %.

*Source : [DREES, Les dépenses de santé en France (2023)]



Il existe des exemples concrets en France comme la réforme de 2018 qui a occasionné une baisse des cotisations salariales chômage et maladie, plus une hausse de la CSG de 1,7 point pour compenser.

Malgré un gain sur le salaire net de 10 à 20 € pour le plus faibles Les effets ont été catastrophiques, avec une augmentation de la pauvreté chez les retraités de 0,2 % et chez les privé d'emplois de 0,5 point.*

Ou encore le CICE (**Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi**) équivalent à une baisse de 6 points des cotisations dites « patronales » sur les salaires inférieurs à 2,5 SMIC, coût 20 milliards d'euros par an, avec aucun effet sur le salaire Net, mais avec une hausse du reste à charge.**

*Source: [DREES, Les effets de la réforme 2018 (2019)]

**Source: [Sénat, Rapport sur le CICE (2016)]

NOUS DEVONS AUSSI JETER UN COUP D'ŒIL

à l'étranger

En 1981, le **Chili de Pinochet** a privatisé son système de retraite, les salariés cotisent dans des fonds de pension privés avec pour objectif d'offrir des pensions plus élevées grâce à la capitalisation. Résultat : 80 % des retraités perçoivent une pension inférieure au SMIC, 400 €/mois. Le taux de pauvreté des retraités est de 30 %, contre 9 % en France.

Source : [Banque mondiale, The Chilean Pension System (2021)]



Aux **États-Unis**, 50 % de la population est couverte par une assurance privée, 8 % n'ont aucune couverture, 40 % des Américains ont renoncé à des soins pour des raisons financières, 66 % des faillites personnelles sont liées à des frais médicaux, 100 millions d'Américains ont des dettes liées à des frais médicaux. A cela se rajoutent des prix quasiment libres ce qui fait qu'une appendicectomie coûte 15 000 \$, contre environ 3 000 € en France, pris en charge par la sécurité sociale.

Source : [OCDE, Health at a Glance (2023)]

En Grèce, une étude de Robert Kolesar et Rok Spruk estime que les plans d'austérité grecs entre 2010 et 2017 ont provoqué plus de 10 000 décès de nourrissons supplémentaires, dont 854 directement imputables aux coupes budgétaires dans la santé.

Au Royaume – Uni, le NHS (National Health Service) britannique, est historiquement financé différemment du système français (par l'impôt plutôt que par cotisations sociales dédiées, et historiquement sous-financé par rapport à la France). Il montre des signes clairs de dégradation, selon l'Office for National Statistics (INSEE britannique). On a constaté une baisse de plus de deux ans de l'espérance de vie en bonne santé en une décennie, tombant sous les 61 ans, avec un écart de 20 ans d'espérance de vie en bonne santé entre les plus riches et les plus pauvres du pays, un écart bien supérieur à celui observé en France.

Le système britannique est moins généreux et plus soumis aux arbitrages budgétaires politiques – car dépendant de l'impôt – que le système assurantiel français lié à la cotisation sociale. Cela illustre comment un financement plus fragile de la protection sociale se traduit par des inégalités de santé plus marquées.



LA SÉCU NE NOUS PREND PAS NOTRE SALAIRE : ELLE NOUS LE RESTITUE EN FONCTION DES BESOINS DE CHACUN.

Au bout du compte, les cotisations sociales ne disparaissent pas : **elles nous reviennent sous une autre forme, à travers des prestations et des droits qui nous évitent d'avoir à financer directement certains événements de la vie**, comme la maladie, la retraite, le chômage ou la dépendance.

LA SÉCURITÉ SOCIALE

**nous protège-t-elle
ou nous vole-t-elle ?**

D'après les données de la Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques), le montant moyen des prestations de protection sociale versées au titre des cinq branches de la Sécurité sociale s'élève à 13 650 d'euros par habitant et par an.

Rapportée à l'espérance de vie moyenne en France, estimée à environ 83 ans, cette somme représente près de 1 133 000 euros de prestations cumulées au cours d'une vie.



Alors, la Sécurité sociale, avec ses cotisations, nous protège-t-elle ou nous vole-t-elle ? **Évidemment, elle nous protège.** Ce que l'on oublie souvent de rappeler, en revanche, c'est qu'une partie importante de notre salaire est volée du financement de la protection sociale par les exonérations et les allègements de cotisations accordés aux entreprises. Leur montant atteindrait près de 90 milliards d'euros*, soit autant de recettes qui ne sont pas consacrées aux prestations sociales.



Les 90 milliards d'euros ne profitent donc pas à celles et ceux qui travaillent et se lèvent tôt, contrairement à ce que prétendent les fossoyeurs de la Sécurité sociale. Ils bénéficient avant tout aux entreprises qui voient leur masse salariale diminuer, sans garantie équivalente pour les salariés, les services publics ou la protection sociale.

RAPPROCHER LE NET DU BRUT EST UNE VRAIE FAUSSE BONNE IDÉE ? NON ! C'EST UNE TROMPERIE !



Comme nous l'avons vu plus haut, les cotisations sociales constituent un salaire socialisé, une forme de rémunération différée qui est redistribuée selon les besoins de chacun. Elles financent des prestations essentielles : santé, retraite, chômage, famille. Baisser nos cotisations, c'est donc aggraver la pauvreté, tout en favorisant avant tout les entreprises et les hauts revenus et en permettant un transfert encore plus important vers le capital, des richesses créées par le travail. En effet, les sommes économisées par les patrons sur les cotisations sont intégralement renvoyées vers les actionnaires.

Quant à ceux qui prétendent vouloir compenser la baisse des prestations, conséquence directe de la baisse des cotisations, par un système assurantiel privé à but lucratif, **ils ne proposent pas non plus une solution**, même si ce scénario reste le rêve de toute politique de droite, patronale et capitaliste. Un tel basculement ne ferait qu'exclure les plus fragiles, creuser les inégalités (seuls les plus aisés pourraient s'offrir une couverture sociale de qualité), et instaurer une sélection par le risque, avec des tarifs plus élevés pour les malades, les seniors ou les personnes en situation de handicap.



Sans compter l'aspect purement économique : les frais de gestion de notre Sécurité sociale (Assurance Maladie) représentent environ 3 à 4 % des sommes collectées, et seulement 0,4 % pour l'organisme collecteur (l'URSSAF).

À titre de comparaison, ceux des assurances complémentaires privées tournent autour de 17 à 20 % des cotisations collectées (source : UFC-Que Choisir).

En clair, si l'on basculait vers un système assurantiel privé à but lucratif, les assurés verraient leurs cotisations augmenter de 14 à 17 % - à prestation égale - du fait des frais de fonctionnement, au détriment du financement réel des prestations sociales.

PAS TOUCHE À NOTRE SÉCU !



**LA SÉCU,
VITALE
POUR TOUS !**